

MATRICE D'ACTION

La liste des actions qui figurent dans la matrice d'actions ci-dessous représente les recommandations émanant des études faites par des consultants individuels et d'études antérieures entreprises sous l'égide d'autres bailleurs de fonds, et aussi des conclusions des ateliers thématiques tenus du 19 au 22 juillet 2004.. Bien qu'elle n'ait pas l'ambition d'être exhaustive, cette matrice d'action aborde les principaux obstacles à la performance commerciale du Mali dans une perspective de court et de moyen termes.

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
I. MESURES TRANS-SECTORIELLES			
I.1. TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS			
Améliorer la qualité des services de transport et la concurrence dans le secteur	Au niveau régional: (i) entreprendre une étude relative à l'impact de la fiscalité de porte sur l'importation de véhicules de transport commerciaux et, si nécessaire, faire des propositions pour l'amender et évaluer l'impact des options proposées sur les recettes fiscales; (ii) entreprendre un examen de l'étude et adopter (si nécessaire) un nouveau niveau tarifaire pour l'importation des véhicules de transport commerciaux; et (iii) statuer sur l'élimination du système de quota de transport international de marchandises au sein de la région ouest africaine (section 3.3.1); (iv) Evaluer les coûts de transport des importations maliennes par les ports d'Oran et d'Annaba en Algérie; (v) S'appuyer sur l'initiative du NEPAD pour relier le nord du Mali au reste du pays; (vi) Améliorer l'entrepôt du Mali au port de Conakry.	Secrétariat de l'UEMOA, Secrétariat de la CEDEAO	Fin 2004 (1 an)
	Au niveau national: (i) entreprendre un étude sur les politiques fiscales applicables aux compagnies de transport routier, y compris des options pour amender ces politiques et évaluer l'impact des options sur les recettes fiscales.; (ii) entreprendre une revue de l'étude, et adopter une nouvelle structure de taxation nationale (si nécessaire) pour les compagnies de transport	Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Equipement et des Transports	Fin 2004 (1an)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	<p>routier; (iii) renforcer les réglementations techniques pour la qualité des camions et les mettre en vigueur; (iv) assurer la disponibilité de ressources adéquates pour l'entretien routier de routine; et (v) faire fonctionner le comité de facilitation du commerce; et (vi) adopter et mettre en application une solution visant à éliminer les barrages routiers et les taxes sauvages le long des corridors de transit (section 3.3.1); (vii) promouvoir l'investissement dans les petits bateaux conçus pour le transport fluvial; (viii) réhabiliter et créer des petits ports dans les zones reculées pour faciliter l'intégration des marchés.</p>		
<p>Améliorer les services connexes du transport ferroviaire</p>	<p>(i) améliorer les entrepôts maliens au port de Dakar. Et (ii) assurer le financement adéquat de l'entretien des accès routiers aux gares ferroviaires.</p>	<p>Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère de l'Équipement et des Transports</p>	<p>Fin 2005 (24 mois)</p>
<p>Améliorer la disponibilité de fret aérien</p>	<p>(i) garantir une sécurité adéquate du fret (l'amener aux normes de niveau 1 de l'Évaluation internationale de la sécurité aérienne requise par l'Administration fédérale de l'aviation des États-Unis, et l'Administration de la sécurité des transports des États-Unis pour les principaux aéroports) pour encourager les vols qui atterrissent à Bamako à transporter plus de fret malien (une assistance technique est déjà prévue dans le contexte de l'initiative en cours des « safe skies » de l'Administration fédérale de l'aviation américaine, initiative à laquelle le Mali participe); (ii) évaluer l'adéquation de la chaîne</p>	<p>Ministère de l'Équipement et des Transports, Autorités aéroportuaire, Associations de producteurs, investisseurs privés</p>	<p>Fin 2004 (12 mois)</p>

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	logistique d'approvisionnement (y compris le stockage réfrigéré) et sensibiliser les producteurs pour qu'ils appliquent des mesures de contrôle de qualité plus strictes à tous les stades de la filière; et (iii) rendre plus attrayant l'établissement d'installation et d'entrepôt froid près de l'aéroport, en accord avec les recommandations du rapport « Centre de service en innovation. Conditionnement et entreposage des denrées agricoles au Mali » préparé par Geomar International et l'Agence pour la promotion des filières agricoles (APROFA) (SECTION 3.3.3); (iv) évaluer la possibilité de supprimer la taxe spéciale d'aéroport sur les exportations de viande rouges, de fruits et de légumes.		
Améliorer la fiabilité et la qualité des services publics (électricité, eau, télécommunications)	(i) renforcer les mécanismes de réglementation et de coordination avec la compagnie privé EDM, pour améliorer davantage les secteur eau et électricité; (ii) continuer les progrès dans la privatisation de la compagnie d'état de télécommunications; (iii) mettre en œuvre des mesures destinées à réduire le coût des facteurs clés (énergie, eau, télécommunications) conformément aux programmes de réforme des secteurs respectifs.	Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Commission Réglementaire de l'Energie et l'Eau	Fin 2004 (12 mois)
I.2 MODERNISATION DES DOUANES ET FACILITATION DU COMMERCE			
Améliorer l'administration douanière et la qualité des statistiques de commerce extérieur	(i) renforcer l'utilisation de ASYCUDA++, y compris le développement de nouvelles procédures et la formation du personnel sur le système et ses procédures (section 3.3.4); et (ii) encourager la coordination et l'échange des données commerciales entre le Ministère des finances et le Ministère de l'Industrie et du commerce (section 1.2.2)	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale des Douanes, Ministère de l'Industrie et du Commerce, CCIM et autres associations professionnelles	Mi 2004 (6 mois)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
Simplifier l'utilisation des régimes économiques	(i) revoir et évaluer l'utilisation des régimes économiques; (ii) promouvoir des pratiques plus transparentes dans l'utilisation des régimes économiques; (iii) rationaliser la liste des exonérations; et (iv) informer le secteur privé des avantages de ces régimes (section 1.3).	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction générale des douanes, Ministère de l'Industrie et du commerce, CCIM et autres associations d'affaires	Fin 2004 (12 mois)
Améliorer les procédures de transit et de commerce	(i) encourager l'harmonisation de la documentation et des procédures de transit avec les pays situés sur les principales routes commerciales du Mali (y compris des pays choisis de l'UEMOA et de la CEDEAO); (ii) encourager plus de communication et de coopération entre les autorités douanières du Mali et du Sénégal pour éviter des retards inutiles dans les transits (section 3.3.2); et (iii) simplifier et améliorer la transparence des procédures douanières (section 3.3.3).	Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères (Départ. de l'Intégration Africaine), Direction Générale des Douanes et autres autorités douanières de l'UEMOA et de la CEDEAO.	Fin 2005 (12 à 24 mois)
Encourager l'utilisation du certificat d'origine	(i) encourager l'usage du certificat d'origine; (ii) informer les exportateurs sur les procédures correctes pour l'obtention de certificats d'origine; et (iii) contrôler l'émission de ces certificats (section 3.3.1)	Direction Générale des Douanes, CCIM et autres associations professionnelles	Mi 2004 (6 mois)
I.3. INSTITUTIONS D'APPUI AU COMMERCE, POLITIQUE COMMERCIALE ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES			
Renforcer les capacités institutionnelles	(i) renforcer les capacités du Comité National de Validation des Statistiques Nationales; (ii) améliorer les capacités des principales institutions d'appui et de promotion du commerce; (iii) rationaliser et coordonner les actions des agences de promotion; (iv) renforcer les capacités (personnel et matériel) des laboratoires sanitaires et phytosanitaires; (v) renforcer les capacités du Comité chargé du suivi des accords commerciaux multilatéraux, et du Comité chargé de suivre les négociations de l'accord de partenariat économique entre les pays	MIC, MA, MEF, MPAT, MSPA, DGD, DNCC, APCAM, DGRC, APROFA	

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	ACP et l'EU; (vi) redynamiser l'Association Malienne pour la Qualité (AMAQ); (vii) Entreprendre une étude de faisabilité en vue de la création de zones industrielles; (viii) renforcer le programme de lutte contre la fraude.		
Orienter la politique commerciale	(i) lancer une campagne de promotion des produits maliens à l'échelle nationale et régionale; (ii) élaborer une stratégie visant à attirer l'investissement étranger dans des secteurs prometteurs précis; (iii) réaliser des études sur le commerce transfrontalier malien; (iv) améliorer la qualité et l'usage des statistiques commerciales afin de mieux promouvoir les investissements et les exportations; (v) faciliter l'accès des commerçants maliens au marché algérien conformément à l'accord bilatéral entre le Mali et l'Algérie.	MIC, MPIPME, Cellule CSLP, MEF, MPAT, MAECI, MATCL	
Promouvoir l'accès au crédit	(i) faciliter l'accès au crédit à travers les initiatives sectorielles ciblées, comme indiqué dans le Projet de développement du secteur financier bénéficiant de l'appui de la Banque Mondiale.	MEF-MIC-MPIPME	
II. MESURES SECTORIELLES			
II.1. AGRICULTURE ET AGRO-INDUSTRIE			
Renforcer et élargir le système d'information de marché	(i) introduire des mécanismes visant à renforcer la collecte et la diffusion d'information de marché sur une base financièrement soutenable; (ii) étendre le système d'information de marché aux fruits et légumes ainsi qu'aux produits de l'élevage; et (iii) identifier et introduire des mécanismes pour l'échange d'information de marché entre les pays de la région ouest africaine (section 4.1.3).	Observatoire du marché agricole (OMA), CONOESAM, APCAM, AMELEF, APEFEL, AMEPROC, APROFA, la Fédération de Groupements interprofessionnels du bétail et de la	Mi 2004 (6 mois)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
		viande (FEBEVIM), Ministère de l'Agriculture et ECOFIL	
Améliorer la compétitivité non tarifaire du Mali	(i) introduire des mécanismes visant à renforcer les différents stade des filières (de la production à la commercialisation), y compris l'organisation des paysans et la participation dans la filière; (ii) identifier et introduire des mesures visant à renforcer les mécanismes de mise en application des normes et standards par le secteur privé, les laboratoires nationaux et les agences de réglementation (section 4.1.4); (iii) promouvoir l'investissement privé dans des activités agro-industrielles sélectionnées.	Représentants des principales associations d'exportateurs CCIM, APACAM, APROFA, CONOESAM DNI, DGRC, et autres parties concernées	Fin 2005 (12 à 24 mois)
Renforcer les associations du secteur privé	(i) améliorer la capacités des organisations du secteur privé à promouvoir le commerce régional et international; et (ii) renforcer les consultations avec le secteur privé en matière de négociations commerciales et de mise en œuvre des accords commerciaux (section 4.1.5).	CCIM, APCAM, APROFA, CNPI, MIC, DNCC, DNI, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises	Fin 2004 (6 à 12 mois)
Augmenter la production et la commercialisation du <u>riz</u>	(i) assurer le développement de l'infrastructure d'irrigation au travers d'un cadre de partenariat public et privé, en établissant une structure institutionnelle viable pour le financement public et privé de l'investissement dans l'irrigation; et (ii) établir un système sécurisant les titres fonciers des terres irriguées (section 4.1.1.1).	Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises, Office du Niger, IER, CCIM, APCAM, APROFA, CNPI	Fin 2004 (12 mois)
Améliorer l'environnement pour les activités de production en aval de la production <u>cotonnière</u>	(i) Continuer le processus de réforme du secteur cotonnier appuyé par la Banque mondiale et les bailleurs de fonds bilatéraux (France, Pays-Bas) et comprenant: la restructuration des principales	Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et	2004 à 2008

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	opérations d'égrenage de la CMDT; la libéralisation des activités de la filière; le renforcement de mécanismes de fixation de prix au producteurs davantage tributaires du marché; la réorganisation des fonctions critiques (fourniture d'intrants, mécanismes d'octroi de crédits au producteur) pour assurer leur continuité après libéralisation ; (ii) poursuivre la fourniture de l'assistance technique aux associations de producteurs, au secteur privé et au gouvernement en appui à la mise en œuvre des mesures de réforme; (iii) encourager l'investissement dans d'autres activités de la chaîne de valeur du secteur du coton (section 4.1.1.2)	Moyennes Entreprises, CCIM, APCAM, APROFA, CNPI, MIC, DNCC, DNI	
Augmenter la commercialisation et la production des filières non traditionnelles: <u>arachide</u>	(i) introduire des semences améliorées et assurer une plus grande utilisation de l'engrais dans les zones de production pour augmenter les rendements et abaisser les coûts unitaires; (ii) améliorer le stockage de façon à réduire les hauts niveaux d' <u>aflatoxine</u> ; (iii) mécaniser les activités de transformation main-d'œuvre intensive en utilisant des technologies intermédiaires (telle que la traction animale); et (iv) améliorer le réseau de transport dans les zones de production (section 4.1.1.3).	IER, CCIM, APCAM, APROFA, CNPI, MIC, DNCC, DNI, DGRC, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises	Fin 2005 (12 à 24 mois)
Augmenter la commercialisation et la production des filières non traditionnelles: noix de <u>karité</u>	(i) Formuler une politique de développement de la filière de karité; (ii) promouvoir les produits à base de karité et faciliter la diversification des marchés d'exportation; (iii) renforcer les capacités des associations féminines et des ONG afin d'intensifier l'information et de renforcer les programmes de sensibilisation des paysans sur la production de beurre de karité de qualité; (iv) améliorer la qualité des arbres de karité et établir un programme systématique de protection des arbres existants et de	IER, CCIM, APCAM, APROFA, CNPI, MIC, DNCC, DNI, DGRC, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises	Fin 2005 (12 mois)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	plantation d'arbres nouveaux, en utilisant des méthodes de greffe développées par la recherche; (v) encourager le renforcement des capacités et améliorer l'équipement de façon à améliorer le processus et le traitement du karité au cours du séchage et du stockage (section 4.1.1.3), et (vi) appuyer la recherche sur la noix de karité et les produits dérivés.		
Augmenter la commercialisation et la production des filières non traditionnelles: <u>sucre</u>	Encourager le développement privé du secteur par des partenariats public/privé, de façon à assurer la disponibilité des services publics complémentaires (par exemple service de vulgarisation) (section 4.1.1.3).	Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises, IER, CCIM, APCAM, APROFA	Mi 2004 (6 mois)
Augmenter la commercialisation et la production des filières non traditionnelles: <u>fruits et légumes</u>	(i) fournir de l'assistance technique pour renforcer toutes les phases de la filière – production, récolte, manutention et transport national et international, financement, accès aux intrants, contrôle de qualité (y compris établissement de normes), et commercialisation – dans un cadre du secteur privé; et (ii) renforcer les mécanismes visant à améliorer le professionnalisme des exportateurs et à encourager plus de coopération et de coordination avec les acteurs en amont (section 4.1.1.3); (iii) diffuser aux producteurs et aux exportateurs les informations relatives aux normes, aux standards, à la qualité et à la traçabilité; (iv) appuyer les efforts de diversification du marché entrepris par le secteur privé; (v) soutenir la mise en place d'infrastructures de stockage frigorifiques par le secteur privé; (vi) faciliter la production et l'acquisition d'emballages adéquats.	APCAM, APROFA, CNPI, IER, CCIM, DNCC, DNI, DGRC, Ministère de l'Agriculture, Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises AMELEF-APEFEL-Douane - MPIPME	Fin 2004 (12 mois)
Augmenter la commercialisation et	<u>Opération d'embouche à vocation commerciale</u> : (i) améliorer l'accès	IER, CCIM, APCAM,	Fin 2005 (12 à 24 mois)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
la production des filières non traditionnelles: <u>élevage et viande rouge</u>	<p>aux aliments concentrés de bétail; (ii) améliorer l'accès et la disposition en temps opportun de financement pour l'embouche saisonnier; (iii) meilleure information sur les prix; (iv) formation en nouvelles technologies; et (v) augmenter le fourrage de saison sèche.</p> <p><u>Normes sanitaires animales:</u> (i) établir une liaison entre les problèmes sanitaires découverts à l'abattoir avec leurs causes d'origine; (ii) réduire la corruption liée à la délivrance de certificats de santé animale à la frontière; et (iii) établir des zones de quarantaine animale pour permettre les exportations de viande en dehors de la région ouest africaine.</p> <p><u>Cuirs et peaux:</u> (i) encourager les investissements dans les machines et l'équipement; et (ii) renforcer les mécanismes pour la diffusion d'information sur les prix et la qualité (section 4.1.1.3).</p> <p><u>Viande rouge:</u> (i) créer des conditions favorables à l'établissement d'infrastructures frigorifiques; (ii) appuyer l'intensification de la production; (iii) encourager l'investissement dans les aliments bétail.</p>	APROFA, CNPI, MIC, DNCC, DNI, DGRC, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises	
Augmenter la commercialisation et la production des filières non traditionnelles: <u>gomme arabique</u>	(i) Encourager l'investissement dans les unités modernes de raffinage; (ii) améliorer la qualité du produit.	MIC, MA, MPIPME, AMEPROC	
II.2 INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT			
Améliorer la qualité, la performance commerciale et l'équité dans les industries de la culture	<u>Arts/Artisanat</u> (i) renforcer l'environnement économique et professionnel des artisans, des artistes et des agents de la commercialisation de l'artisanat; (ii) renforcer les mécanismes pour améliorer les compétences en	FNAM, ANAM, CMM, APCMM, CNPA MAT, MAECI, MIC	Fin 2005 (6 à 24 mois)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	matière technique, de gestion et de commercialisation des artistes, et leurs connaissances des principes fondamentaux des finances et des droits d'auteurs; (iii) revoir la proposition d'une taxe synthétique sur l'équipement artisanal qui pourrait avoir un effet négatif sur la qualité et la réduction de la pauvreté. (section 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3); (iv) promouvoir les secteurs de l'artisanat et du tourisme à travers des missions diplomatiques à l'étranger; (v) encourager l'organisation des circuits de commercialisation des produits artisanaux, y compris les films maliens.		
Assurer des pratiques équitables mettre en application les droits d'auteurs et la protection de la propriété intellectuelle, de façon à améliorer les revenus des compositeurs, des producteurs et des musiciens	<u>Musique:</u> (i) assurer que les enregistrements importés sont enregistrés auprès de l'administration douanière; (ii) revoir les fonctions et l'impartialité du BuMDA; et (iii) assurer qu'un mécanisme efficace est en place pour régler les droits de propriété intellectuelle (section 4.2.2 et 4.2.3); (iv) mieux protéger les droits de propriété relatifs aux produits audio.	Ministère de la Culture, BuMDA	Fin 2004 (6 à 12 mois)
Créer de la valeur ajoutée dans le secteur de l'or	<u>Exploitation minière:</u> Fournir des incitations pour l'établissement des compagnies de traitement de l'or.	MPIPME, MEF	
II.3 TOURISME			
Diversifier et améliorer la qualité du tourisme	(i) définir les besoins en matière de rénovation, promouvoir les consultations avec les populations locales, trouver des agences de promotion et des investisseurs potentiels, former les guides et sensibiliser toutes les professions liées au tourisme (guides, opérateurs de restaurants, hôtels, etc.), constituer des associations pour l'entretien des sites; (ii) améliorer l'accès et l'image des sites	Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, OMATHO, MET	Fin 2004 (24 mois)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	grâce à leur restauration; et (iii) promouvoir l'écotourisme et encourager l'identification de nouveaux circuits d'aventure ou d'écotourisme; (iv) fournir assistance technique à l'OMATHO sur la façon d'appliquer une classification de performance aux services touristiques (section 4.3.3).; (v) faciliter le développement des investissements dans les compagnies aériennes locales; et (vi) encourager l'organisation de circuits transfrontières avec les pays voisins.		
Renforcer le cadre institutionnel	(i) revoir la structure l'organisationnelle et le fonctionnement de l'OMATHO; (ii) fournir une assistance technique pour développer les capacités à la division statistique de l'OMATHO; (iii) fournir une assistance technique dans la mise au point d'un plan directeur stratégique pour le tourisme, en mettant un accent particulier sur le ciblage de la clientèle et sur l'amélioration de l'image; et (iv) décentraliser la promotion du tourisme en sensibilisant les municipalités locales à l'importance de réhabiliter, rénover et entretenir les destinations touristiques (section 4.3.3).	Ministère de l'Artisanat et du tourisme, OMATHO, municipalités locales, représentants des opérateurs de tourisme, hôtels et restaurants	Fin 2004 (12 mois)
Encourager le développement de liaison entre le tourisme et les autres secteurs de l'économie	Identifier des activités secondaires liées au tourisme (artisanat, musique, représentations, activités de loisir), et les intégrer au plan directeur du tourisme (section 4.3.3)	Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, Ministère de la Culture, représentants du secteur privé	Fin 2004 (12 mois)
III. MESURES SPÉCIFIQUES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ			
Améliorer la connectivité au marché	(i) améliorer l'infrastructure et les autres goulots d'étranglement qui freinent le commerce national et l'égalisation des prix; et (ii) améliorer l'information sur les prix	Ministère des Transports, Ministère de l'Industrie et du Commerce,	Fin 2005 (36 mois)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	(section 2.2).	Ministère de l'Agriculture, CNPI	
Réduire la vulnérabilité des paysans	(i) améliorer l'accès aux équipements et aux intrants; (ii) augmenter les investissements dans l'irrigation en dehors du delta du Niger; (iii) améliorer les garde-fous sociaux pour mieux affronter les chocs extérieurs; et (iv) encourager la production de denrées à haute valeur ajoutée (section 2.3).	Ministère de l'Industrie et de Commerce, Ministère de l'Economie et des Finances	Fin 2005 (36 mois)